

Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

SARL NATURE ESSENTIELLE (SILVESTRI François)
94 Chemin du peyron
06640 SAINT JEANNET

Est adhérent au contrat Allianz Responsabilité Civile souscrit par l'Association Professionnelle Sport et Outdoor, sous le numéro **57291873**, qui a pris effet le **01/11/2016**.

Syndicat / Organisme d'affiliation : ANMP

N° adhérent : 1653

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Slackline (jusqu'à 1,5m) ; Sports nautiques catégorie 1 (dont : voile non habitable, stand up paddle, snorkeling, kayak de mer, randonnée palmée) ; Toutes formes de randonnées et courses pédestres (dont : course à pied, course d'orientation, trail, accompagnateur en montagne, randonnée avec animaux de bât, marche nordique, raquettes à neige, musher, longue côte) ; Plongée sous marine (catégorie 3)

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 .

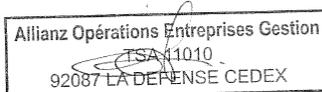
La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

La présente attestation est valable uniquement sous réserve du paiement de la prime par le souscripteur.

Etablie à Lyon, le 29.12.2017

Pour la Compagnie,



Responsabilité Civile

RESPONSABILITE CIVILE	Garanties souscrites	Montants maximums garantis
<p>♦ Dommmages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous) Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommmages matériels et immatériels consécutifs Sauf cas ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • Vol par préposés • Biens Remis ou déposés dans des vestiaires - Dommmages immatériels non consécutifs - Frais de recherche <p>♦ Dommmages résultant d'une atteinte à l'environnement (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser, pour les dommages ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - Frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux <p>♦ Dommmages corporels à vos préposés et matériels accessoires</p>	<p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p>	<p>10 000 000 EUR par sinistre dans la limite de 20 000 000 EUR par année d'assurance</p> <p>5 000 000 EUR par sinistre</p> <p>15 000 EUR par sinistre</p> <p>8 000 EUR par sinistre dans la limite de 25 000 EUR par année d'assurance</p> <p>450 000 EUR par sinistre</p> <p>30 000 EUR par sinistre, dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance</p> <p>800 000 EUR par année d'assurance</p> <p>150 000 EUR par année d'assurance</p> <p>2 000 000 EUR par année d'assurance</p>

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DE PRODUITS ET/OU ACHEVEMENT DE LA PRESTATION

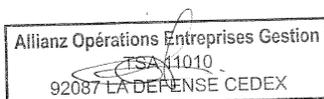
<p>♦ Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus</p> <p>Sans pouvoir dépasser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels et immatériels consécutifs - Dommages immatériels non consécutifs <p>♦ Frais de Retrait</p>	<p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>NON</p>	<p>2 500 000 EUR par année d'assurance</p> <p>300 000 EUR par année d'assurance</p> <p>200 000 EUR par année d'assurance</p> <p>Sans objet</p>
--	---	--

DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

<p>♦ Défense Pénale et Recours suite à Accident (Art. 2 des Dispositions Générales)</p>	<p>OUI</p>	<p>50 000 EUR par année d'assurance</p>
--	------------	---

Etablie à LYON, le 29.12.2017

Pour Allianz,



Attestation Responsabilité Civile